

COMMUNE



DE VENTAVON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01 du 22 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le 22 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 février 2023.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, CHEVAL Jérôme,

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, ROUMIEU Régis à BOUCHET Nathalie, BORGNA Éric à HECTOR France

Absents : BELLON Michel

Secrétaire de séance : CHEVAL Jérôme

Ouverture de séance à 18h35

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à un administré concernant une demande pour un dossier d'urbanisme. Après quelques explications le conseil municipal a convenu de revenir vers lui.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022 est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

DEL 2023-01 – Attribution de subventions aux associations – année 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commission communale des finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions émanant des associations.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les montants de subventions aux associations pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour :

- **Décide** d'attribuer des subventions suivantes pour l'année 2023, à savoir :

ASSOCIATION	Montant attribué en €
A.C.C.A. Diane Ventavonnaise	2 000
AAPPMA Gaule Durançole	100
Amicale sapeurs-pompiers Laragne	500
ANERN – Route Napoléon	150
APAJH 04 Château-Arnoux	500
CIDFF Centre information	50

Club Bouliste La Saulce	150
Comité des Fêtes de Ventavon	10 000
Coopérative Scolaire de Ventavon	2 000
Divers Parents subventions voyages scolaires 77€/enfant/an.	500
Equiterra	600
Evidanse 05	1 000
F.F.D.S.B.	100
F.N.A.C.A.	150
Fondation du Patrimoine	200
Fonds solidarité logement UDAF	245
FSE Collège des Hauts de Plaine	350
Gym Plaisir	2 500
Le Chemin Solidaire	500
Le Souvenir Français	100
L'Ost des temps jadis	500
Maison Jeunes Culture de Laragne MJC	500
Solidarité Paysans	50
Vivre en Val de Durance	1 500
Montant total attribué pour 2023	24 245

- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget général 2023 à l'article 65748 – subventions de fonctionnement aux associations.
- **Dit** que les subventions provisionnées ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention et sous réserve que des subventions ne soient pas également accordées par la Communauté de Communes du Laragnais dont la Commune est membre.

DEL N° 2023-02-Objet : Travaux de protection de Captage Source Rouans – Demande de subventions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer les travaux de protection de captage de la source Rouans.

Le montant de cette opération a été estimée à la somme de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC.

Il rappelle que la commune est située en zone ZRR et propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de dépenses retenu comme suit :

Détail opération	Montant HT	Montant TTC
Travaux	28 000,00 € HT	33 600,00 € TTC
TOTAL	28 000,00 € HT	33 600,00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

Financiers	Montant HT prévisionnel	Répartition par organisme financeur sur montant total HT
Agence de l'Eau	19 600,00 €	70 %
Autofinancement	8 400,00 €	30 %
TOTAL	28 000.00 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour :

- **Approuve** le programme de travaux coordonnés d'un montant de **28 000,00 € HT soit 33 600,00 € TTC** et décide de lancer la consultation des entreprises dans les meilleurs délais pour une réalisation en 2023 ;
- **Décide** de retenir le plan de financement présenté ci-dessus pour **28 000,00 € HT** de travaux et sollicite une aide de l'Agence de l'Eau ;
- **Dit** que l'enveloppe budgétaire correspondant à ces travaux sera inscrite au budget eau et assainissement 2023 ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rattachant à cette opération.

DEL N° 2023-03-Objet : Travaux de rénovation d'un logement communal – Demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait nécessaire de prévoir des travaux de réhabilitation du logement communal situé Rue de la Fontaine.

Le montant de cette opération a été estimée à la somme de 66 707,37 € HT soit 73 378,11 € TTC.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Département pour un montant de dépenses retenu comme suit :

Détail opération	Montant HT	Montant TTC
Travaux	66 707,37 € HT	73 378,11 € TTC
TOTAL	66 707,37 € HT	73 378,11 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

Financiers	Montant HT prévisionnel	Répartition par organisme financeur sur montant total HT
Département	20 012,21 €	30 %
Autofinancement	46 695,16 €	70 %
TOTAL	66 707,37 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour :

- **Approuve** le programme de travaux coordonnés d'un montant de **66 707,37 € HT soit 73 378,11 € TTC** ;
- **Décide** de retenir le plan de financement présenté ci-dessus pour **66 707,37 € HT** de travaux et sollicite une aide du Département ;
- **Dit** que l'enveloppe budgétaire correspondant à ces travaux sera inscrite au budget principal 2023 ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rattachant à cette opération.

DEL N° 2023-04-Objet : Marché de travaux de mise en protection et de sécurisation du captage Muret – Choix des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du développement urbanistique du quartier Muret et suite à la publication de l'arrêté préfectoral d'autorisation du captage Muret destiné à l'alimentation en eau potable, la Commune a lancé une consultation pour les travaux de mise en protection et de sécurisation du captage Muret.

La consultation soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics a été lancée en marché à procédure adaptée et mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 27. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 septembre 2022 sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.marches-publics.info> et sur le journal d'annonces légales : Dauphiné Libéré.

L'opération est décomposée en deux lots techniques :

- Lot n° 1 : Terrassement, génie civil, voiries et réseaux divers
- Lot n° 2 : Equipements sonde ammoniacque et alarme anti-intrusion

Après analyse des offres, le Maire propose de retenir pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères prévus au règlement de consultation appréciés par une note pondérée : prix des prestations à 40% et valeur technique à 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour, décide :

- **D'approuver** le choix opéré par la Commission et de retenir :
 - pour le lot n° 1 : **Entreprise SONZA TP pour un montant de 41 640,00 € HT**
 - pour le lot n° 2 : **Entreprise SENEQUIER pour un montant de 8 332,14 € HT. (variante)**
- **Autorise le Maire** à signer les pièces afférentes à ces marchés dont les crédits sont prévus au budget eau et assainissement 2023 de la collectivité.

DEL N° 2023-05-Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portants droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux et décret n° 2016-296 du 12 mai 2016 modifié,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux et décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le volet « promotion et parcours professionnel » des lignes directrices de gestion arrêté le 18 janvier 2021,

Vu la délibération 2022-19 de création d'un poste d'agent de maîtrise principal,

Vu la délibération 2022-52 de création d'un poste permanent d'attaché territorial non titulaire à temps complet de 35 hebdomadaires et la suppression de l'emploi permanent de juriste à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en créant un poste :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour :

Approuve le tableau des effectifs ci-dessous modifié

Emplois	Grade	Catégorie	Temps De travail	Nombre postes
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Secrétariat mairie	Attaché Territorial	A	35h00	1
Secrétariat mairie	Attaché Territorial	A	35H00	1
Secrétariat mairie	Adjoint Administratif	C	TNC 17h30/35h00	1
Agence postale-Bibliothèque	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				4

Emplois	Grade	Catégorie	Temps De travail	Nombre postes
FILIERE TECHNIQUE				
Service Technique	Agent Maîtrise principal	C	35h00	1
Service Technique	Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
Service Périscolaire	Adjoint Technique	C	TNC 30h00/35h00	1
Service Périscolaire	Adjoint Technique	C	TNC 14h00/35h00	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				4

- **Autorise** monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et au Trésorier de la Collectivité.

Questions diverses :

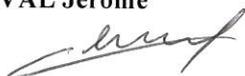
- Plusieurs points sont abordés (matériels et mobiliers pour la future école, jeux d'enfants dans le village, éclairage city stade)

Fin de la séance à : 20h05

Délibérations affichées le 28 février 2023

Le secrétaire de séance

CHEVAL Jérôme



Le Maire

Juan MORENO

